Aide-mémoire

Chutes de même niveau

Qu’est-ce qu’une chute de même niveau?

Une chute de même niveau, aussi appelée de « plain-pied », survient lorsqu’une personne glisse, trébuche ou perd l’équilibre. Ce type de chute peut survenir autant à l’intérieur qu’à l’extérieur et entraîner des blessures parfois graves. Bien que la plupart des chutes de même niveau soient attribuables aux surfaces ou à l’encombrement des lieux, la fatigue, le stress et les déplacements fréquents augmentent les risques de glissement et de trébuchement. Les risques de chute de même niveau doivent être identifiés et des mesures de prévention doivent être mises en place, avec la participation des travailleuses et travailleurs.

Principales causes de chutes de même niveau à la ferme

Surfaces glissantes

- Glace ou neige dans la cour
- Boue ou excréments dans les aires de circulation intérieures et extérieures
- Liquides ou autres résidus répandus au sol
- Planchers mouillés, incluant lors du nettoyage des installations

Conditions des surfaces

- Trous, ornières ou sol inégal
- Surfaces irrégulières dans les bâtiments

Obstacles et encombrement

- Boyaux, rallonges électriques ou cordes au sol
- Outils et équipements encombrant les passages
- Fournitures et matériaux mal entreposés

Facteurs environnementaux

- Éclairage insuffisant (pièces, escaliers)
- Mauvaises conditions météorologiques
- Présence d’animaux dans les zones de circulation
- Déplacements rapides ou transport de charges limitant la vision



Principales conséquences d’une chute de même niveau

- Entorses et foulures
- Fractures
- Blessures, notamment au dos ou aux épaules
- Contusions
- Commotions cérébrales
- Arrêts de travail temporaires ou prolongés

Comment prévenir les chutes de même niveau?

Maintenir les lieux en bon état

- Délimiter des aires de circulation pour les véhicules et piétons et mettre en place une signalisation
- Garder les aires de circulation propres et dégagées
- Nettoyer rapidement les déversements
- Réparer les surfaces endommagées
- Drainer les zones de circulation

Contrôler les risques saisonniers

- Déneiger et déglacer régulièrement (épandre des abrasifs lorsque nécessaire)
- Délimiter et éviter les zones susceptibles d'être glissantes

Améliorer l'organisation du travail

- Fournir un éclairage suffisant dans les lieux de travail et les escaliers
- Prévoir des espaces d'entreposage adaptés
- Ranger les outils et équipements après usage Installer des systèmes de rangement pour les fils, boyaux et rallonges
- Planifier les déplacements sécuritaires
- Prévoir des revêtements de sol antidérapants (ex. : salle de traite)
- Organiser les tâches de façon à limiter les déplacements et d'éviter la presse
- Assurer la présence de rampe aux escaliers, et une bande antidérapante aux marches

Sensibiliser les travailleurs

- Informer les travailleuses et travailleurs sur les risques et mesures de prévention
- Signaler rapidement tout danger repéré
- Éviter de transporter des charges qui nuisent à la visibilité
- Adopter une vitesse de déplacement sécuritaire
- Fournir les équipements de protection individuelle requis en fonction des tâches et conditions de travail (ex. : chaussures à semelles antidérapantes, crampons)

5 points à vérifier en priorité

- **Les passages sont-ils dégagés?**
- **Les surfaces sont-elles sécuritaires?**
- **L'éclairage est-il adéquat?**
- **Les risques saisonniers sont-ils contrôlés?**
- **Les travailleurs disposent-ils de chaussures appropriées?**

Pour plus d'informations

Loi sur la santé et la sécurité du travail – obligations des employeurs

Règlement sur la santé et la sécurité du travail – Section III – Aménagement des lieux

Risques prédominants CNESST